

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00467

Numéro SIREN : 398 762 211

Nom ou dénomination : EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2019 sous le numéro de dépôt 3787

CONTRAT D'APPORT
D'UNE BRANCHE COMPLETE ET AUTONOME D'ACTIVITE

ENTRE LES SOUSSIGNEES

- La société **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST**, Société en nom collectif au capital de 9.910.480 euros, dont le siège social est à PESSAC (33600) 21 avenue de Canteranne, Parc de Canteranne, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 399 307 370,

Représentée par Monsieur Laurent GIROU, en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société EIFFAGE INFRASTRUCTURES, elle-même Gérante de la société EIFFAGE INFRASTRUCTURES GESTION ET DEVELOPPEMENT, elle-même Gérante de la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST,

Ci-après dénommée "*l'Apporteur*",

D'UNE PART,

ET,

- La société **EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE**, Société en nom collectif au capital de 11.627.040 euros, dont le siège social est à VITROLLES (13127) ZI les Estroublans, 4 rue de Copenhague, immatriculée au RCS de SALON DE PROVENCE sous le numéro 398 762 211,

Représentée par Monsieur Laurent GIROU, en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société EIFFAGE INFRASTRUCTURES, elle-même Gérante de la société EIFFAGE INFRASTRUCTURES GESTION ET DEVELOPPEMENT, elle-même Gérante de la société EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

Ci-après dénommée le "*Bénéficiaire*",

D'AUTRE PART,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST et la société EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE, ayant toutes deux une activité de constructions de routes et autoroutes, se sont rapprochées en vue de regrouper une partie de leurs activités.

A l'issue des négociations, la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST a convenu de procéder, au profit de la société EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE, à l'apport partiel d'actif composant sa branche complète et autonome d'activité de constructions de routes et autoroutes, exploitée sous les enseignes « MIDI PYRENEES » et « TARN ».



CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} - APPORT

Cet apport sera placé sous le régime des scissions, conformément aux dispositions des articles L. 236-16 à L. 236-22 du Code de commerce.

L'Apporteur, en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière, apporte au Bénéficiaire, qui l'accepte, les biens et droits, dont la désignation suit.

Le Bénéficiaire en aura la pleine propriété à compter de la date de réalisation définitive de l'apport et la jouissance au 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 2 - DESIGNATION ET EVALUATION DES APPORTS

2.1. APPORTS

L'Apporteur apporte les éléments d'actif et de passif constituant sa branche complète et autonome d'activité de constructions de routes et autoroutes, exploitée sous les enseignes « MIDI PYRENEES » et « TARN » située :

ETABLISSEMENTS			SIRET	
ZAC de Naujac	12450	LA PRIMAUBE	399 307 370	00110
38 chemin du Chapitre	31100	TOULOUSE	399 307 370	00250
Boulevard de Thibaud	31100	TOULOUSE	399 307 370	00367
ZI de la Madeleine	31130	FLOURENS	399 307 370	00243
Lieudit les Empeaux	46090	MAXOU	399 307 370	00078
Rue Antoine Lavoisier	81000	ALBI	399 307 370	00144
72 rue de l'Industrie - ZI du Melou	81104	CASTRES	399 307 370	00102
Chemin de Saint Antoine - ZI d'Albi	81160	SAINT JUERY	399 307 370	00151
600 Chemin de Ferrié	82000	MONTAUBAN	399 307 370	00375
Rue Paul Riquet	82200	MALAUSE	399 307 370	00342

2.2. ACTIF ET PASSIF DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE

2.2.1. METHODE D'EVALUATION UTILISEE POUR LES APPORTS

Tous les éléments d'actif ou de passif apportés sont évalués et repris dans les comptes du Bénéficiaire pour leur valeur nette comptable à la date du 31 décembre 2018, étant précisé que la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif, est réputée égale à la valeur réelle.

2.2.2 BRANCHE COMPLETE ET AUTONOME D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2018

2.2.2.1. ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	697 952,63	317 952,63	380 000,00
Frais d'établissement	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0
Concession, brev., licenc., etc ...	45 658,70	45 658,70	0
Fonds commercial	652 293,93	272 293,93	380 000,00
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisation incorp. En cours	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 786 576,65	14 478 023,83	3 308 552,82
Terrains	79 515,35	0	79 515,35

Constructions	3 889 581,09	1 446 435,18	2 443 145,91
Install. Techn., mat. Out. Indust	7 070 630,82	6 562 227,04	508 403,78
Autres immobilisations corporelles	6 646 306,46	6 469 361,61	176 944,85
Immob. Corp. en cours	100 542,93	0	100 542,93
Avances et acomptes. s/ immo. corporelles	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 067,35	457,35	610,00
Participations	457,35	457,35	0
Créances ratt. 6 des participations	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Titres Immob de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	0	0	0
Pats	0	0	0
Autres immobilisations financières	610,00	0	610,00
STOCKS ET EN COURS	637 338,97	0	637 338,97
Matières premières, approvisionnement	516 266,37	0,00	516 266,37
En cours de production de biens	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	121 072,60	0	121 072,60
Marchandises	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	10 917,03		10 917,03
CREANCES	36 128 505,22	122 138,02	36 006 367,20
Créances clients et comptes rattachés	-776 777,28	122 138,02	-898 915,30
Autres créances	36 905 282,50	0	36 905 282,50
Capital souscrit-appelé, non verse	0	0	0
Actions propres	0	0	0
Autres titres	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0
Disponibilités	2 423 226,57	0	2 423 226,57
Charges constatées d'avance	251 000,00		251 000,00
TOTAL ACTIF	57 936 584,42	14 918 571,83	43 018 012,59

2.2.2.2. PASSIF

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 060 052,50
Provisions pour charges	251 362,00
Provisions pour risques	808 690,50
DETTES	36 856 812,13
Emprunts et dettes auprès des étab de crédit	616 833,63
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 589 796,85
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 348 832,67
Dettes fiscales et sociales	9 165 306,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 679,31
Autres dettes	3 087 363,12
TOTAL PASSIF	37 916 864,63

Il est expressément convenu que le passif transmis sera supporté par la société bénéficiaire seule, sans solidarité de la société apporteuse.

2.2.2.3. ACTIF NET APORTE

L'actif net apporté pour la branche complète et autonome d'activité s'élève à **5.101.147,96 €** (CINQ MILLIONS CENT UN MILLE CENT QUARANTE-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES).

7

2.3. DESCRIPTION DE L'ACTIF APORTE

2.3.1. DESIGNATION

Font partie des éléments apportés :

- ▶ Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés,
- ▶ Les outillages, mobiliers et matériels servant à leur exploitation,
- ▶ Les marchandises en stock,
- ▶ Le bénéfice et la charge des marchés en cours,
- ▶ Les droits sur les baux (*Annexe N°1*).

Les fonds sont apportés tels qu'ils existent, se poursuivent et comportent avec tous leurs éléments corporels et incorporels, sans exception ni réserve et dans leur état actuel.

Le Bénéficiaire déclare bien connaître lesdits fonds apportés et reconnaît avoir reçu dès avant ce jour copie des conventions et documents justifiant de la réalité des biens et droits susmentionnés et dispense l'Apporteur d'en faire plus ample relation.

2.3.2. ORIGINE DE PROPRIETE DES FONDS

L'Apporteur déclare être propriétaire des fonds de commerce exploités à :

ETABLISSEMENTS		SIRET		Origine
LA PRIMAUBE	12450	ZAC de Naujac	399 307 370 00110	Reçu par fusion-absorption de la société APPIA MIDI PYRENEES le 31/12/2006
TOULOUSE	31100	38 chemin du Chapitre	399 307 370 00250	Reçu par fusion-absorption de la société APPIA MIDI PYRENEES le 31/12/2006
TOULOUSE	31100	Boulevard de Thibaud	399 307 370 00367	Reçu par fusion-absorption de la société APPIA MIDI PYRENEES le 31/12/2006
FLOURENS	31130	ZI de la Madeleine	399 307 370 00243	Reçu par fusion-absorption de la société APPIA MIDI PYRENEES le 31/12/2006
MAXOU	46090	Lieudit les Empeaux	399 307 370 00078	Reçu par fusion-absorption de la société APPIA QUERCY AGENAIS LE 30/04/2007
ALBI	81000	Rue Antoine Lavoisier	399 307 370 00144	Reçu par fusion-absorption de la société SCR GUILIANI le 30/04/2007
CASTRES	81104	72 rue de l'Industrie - ZI du Melou	399 307 370 00102	Reçu par fusion-absorption de la société SCR GUILIANI le 30/04/2007
SAINT JUERY	81160	Chemin de Saint Antoine - ZI d'Albi	399 307 370 00151	Reçu par fusion-absorption de la société SCR GUILIANI le 30/04/2007
MONTAUBAN	82000	600 Chemin de Ferrié	399 307 370 00375	Création le 01/04/2012
MALAUSE	82200	Rue Paul Riquet	399 307 370 00342	Pour partie pour l'avoir acquis de la société BOUSSAC TP et l'autre partie de la SOCIETE TARN ET GARONNAISE DE BATIMENT le 1 ^{er} juillet 2008

2.3.3. CHIFFRE D'AFFAIRES - RESULTATS

Le Bénéficiaire déclare être informé des éléments d'exploitation des chiffres d'affaires et résultat des trois exercices comptables précédant celui de l'apport ; il en donne acte à l'Apporteur et le dispense expressément d'en faire mention, les comptes relatifs aux fonds n'étant pas isolés des comptes généraux de l'Apporteur qui concernent également d'autres activités.

2.3.4. COMPTABILITE

L'Apporteur déclare aussi que les documents comptables afférents aux fonds apportés sont inclus dans l'ensemble de sa comptabilité, mais qu'il les tient à la disposition du Bénéficiaire pendant trois ans à compter de son entrée en jouissance des fonds.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS - PRIVILEGES - NANTISSEMENT

L'Apporteur déclare qu'à sa connaissance il n'existe pas d'inscription grevant les éléments d'actif apportés et que si toutefois il s'en révélait, il s'engage, dès à présent, à en rapporter mainlevée et radiation dans un délai de deux mois à compter de la signature des présentes.

ARTICLE 4 - DECLARATIONS DE L'APPORTEUR

L'Apporteur déclare et garantit :

- qu'il n'a jamais été en état de cessation de paiement ni fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde, de conciliation, de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- qu'il a la libre disposition des biens et droits apportés et que, sauf ce qui est indiqué par ailleurs au présent acte, ces biens et droits apportés sont libres de tout gage, nantissement, privilège, opposition, saisie ou droit quelconque et que rien n'est susceptible de faire obstacle à leur libre disposition ;
- que les biens apportés sont dans un état normal d'utilisation, d'entretien et de réparation ;
- que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues pour l'exploitation des droits et biens apportés, l'utilisation des locaux, des installations, matériels et équipements d'exploitation et qu'il s'est conformé à cet égard aux différentes lois, règlements et usages qui sont applicables ;
- qu'aucun procès, aucun arbitrage, ni aucune procédure administrative ou contentieuse n'est actuellement en cours ou susceptible de l'être.

ARTICLE 5 - PROPRIETE ET JOUISSANCE DES ACTIFS APPORTES

Le Bénéficiaire aura la propriété des biens et droits apportés par l'Apporteur à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Jusqu'audit jour, l'Apporteur continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble des biens et droits apportés. Les éléments apportés par l'Apporteur seront dévolus dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de l'apport.

Les éléments de passif de l'Apporteur seront transmis au Bénéficiaire à compter de la date de la réalisation définitive dudit apport. Il est précisé expressément que le Bénéficiaire assumera l'intégralité des dettes et charges de l'Apporteur se rapportant à la branche complète et autonome d'activité transférée y compris celles qui auraient été omises dans la comptabilité de l'Apporteur.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2019 et concernant la branche d'activité apportée, seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et au profit du Bénéficiaire.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont au Bénéficiaire, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 31 décembre 2018.

En outre, il est précisé que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par le Bénéficiaire et les sommes effectivement réclamées par les tiers, le Bénéficiaire serait tenu d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

ARTICLE 6 - CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

Le présent apport est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes que l'Apporteur et le Bénéficiaire, chacun en ce qui le concerne, s'obligent à supporter ou satisfaire, selon le cas, savoir :



6.1 EN CE QUI CONCERNE LE BENEFICIAIRE

6.1.1. Il prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront lors de la réalisation définitive de l'apport, sans pouvoir élever aucune réclamation, ni prétendre à aucune indemnité, ni diminution de rémunération, pour cause de vétusté, dégradation, mauvais état du matériel, erreur dans la désignation ou toute autre cause que ce soit.

6.1.2. Il supportera, à compter de l'entrée en jouissance, toutes les charges de ville et de police, ainsi que celles de voirie auxquelles l'exploitation desdits biens et droits peut et pourra être assujettie.

6.1.3. Il acquittera, à compter du même jour, les frais généraux quelconques de l'exploitation et, en général, la totalité des impôts, contributions, taxes et droits, ainsi que les cotisations et redevances et autres charges quelconques, de toute nature qu'elles soient, sans aucune exception ni réserve, auxquels l'exploitation des biens et droits apportés peut et pourra être assujettie bien qu'établis au nom de l'Apporteur, de manière que celui-ci ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet et ce, pour la partie commençant à courir à compter de l'entrée en jouissance desdits biens et droits.

Il remboursera notamment à l'Apporteur prorata temporis les sommes que celui-ci aura déjà payées pour l'année en cours, notamment les impôts fonciers.

6.1.4. Il devra maintenir constamment assurés contre les risques de l'incendie son matériel et ses marchandises, ainsi que tous risques locatifs et de voisinage et payer régulièrement les primes d'assurance et en justifier à l'Apporteur à toute réquisition. Il fera son affaire de la poursuite ou du remplacement, si bon lui semble des contrats d'assurance en cours.

6.1.5. A compter de la réalisation définitive de l'apport, le Bénéficiaire profitera au lieu et place de l'Apporteur du bénéfice de toutes conventions quelconques (marchés de travaux ou de prestations, contrats de fourniture, contrats d'assurances, conventions de prêts, ...) conclus par l'Apporteur relativement à l'exploitation des biens apportés. Le Bénéficiaire profitera également et sera subrogé dans tous les droits et actions résultant de l'exécution desdites conventions. En contrepartie, il exécutera toutes les obligations et supportera toutes charges et risques qui en résultent ou pourraient en résulter, et ce, sans recours possibles contre l'Apporteur, y compris celles et ceux qui auraient une origine ou une cause antérieure au 31 décembre 2018.

6.1.6. Pour des raisons de facilités administratives ou d'opportunité commerciale, le Bénéficiaire pourra se dire successeur de l'Apporteur. En outre, en cas de besoin, le Bénéficiaire pourra demander à l'Apporteur d'agir en qualité de mandataire.

6.1.7. Le Bénéficiaire se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont fait partie la branche d'activité apportée et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.

6.1.8. Le Bénéficiaire reprendra le personnel attaché à l'exploitation des biens et droits apportés, assurera la charge des contrats de travail correspondants, en ce compris les droits antérieurement acquis ou liés à l'ancienneté (*Annexe N°2*).

6.2 EN CE QUI CONCERNE L'APPORTEUR

6.2.1. Il prêtera son concours pour le transfert au nom du Bénéficiaire de tous les contrats d'abonnement et de location de matériel et des polices d'assurance en cours et signera en tant que de besoin tous les avenants à cet effet.

6.2.2. Il se mettra à la disposition du Bénéficiaire pour lui présenter les affaires en cours et le présenter aux fournisseurs et aux clients.

6.2.3. Il s'oblige à mettre à la disposition du Bénéficiaire tous les livres de comptabilité.

6.2.4. Il s'engage à supporter les frais de mainlevée et de radiation des inscriptions pouvant grever les fonds apportés.



6.2.5. Toutefois, il est ici rappelé que les opérations de fusions et de scissions entraînent, conformément aux dispositions de l'article L. 236-1 du Code de commerce, la transmission universelle du patrimoine de la société apporteuse au profit du bénéficiaire des apports. En cas d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, la transmission universelle du patrimoine s'opère sur la fraction du patrimoine de la société apporteuse correspondant à la branche d'activité faisant l'objet de l'apport. Ce caractère universel a pour conséquence de ne plus rendre certaines formalités obligatoires en cas d'apports de biens à une société pour être opposables aux tiers.

6.2.7. Il s'oblige, également, et oblige la société qu'il représente, à première réquisition de la société bénéficiaire, à faire établir tous actes réitératifs ou confirmatifs des présents apports, et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

6.2.8. Il s'oblige, encore, ès-qualité, à remettre et à livrer à la société bénéficiaire aussitôt après la réalisation définitive des présents apports tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

ARTICLE 7 - REMUNERATION DE L'APPORT

7.1. Pour la rémunération du présent apport, il a été tenu compte de la valeur réelle de la part sociale de la société EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE, soit 28,50 euros.

7.2. Le présent apport sera rémunéré au moyen de l'attribution à l'Apporteur de **178.987 parts sociales (CENT SOIXANTE-DIX HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT)** du Bénéficiaire de 16 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées, qui seront créées à titre d'augmentation de son capital par la société bénéficiaire.

Ces parts sociales nouvelles porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019. Elles seront entièrement assimilées aux parts sociales anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt, en sorte que, toutes les parts sociales de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de vie de la société ou lors de sa liquidation.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés par EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, soit 5.101.147,96 euros et la valeur nominale des parts sociales qui seront créées par la société EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE au titre de l'augmentation du capital susvisée, soit 2.863.792 euros, constituera une prime d'apport d'un montant de 2.237.355,96 euros, qui sera inscrite au passif du bilan de la société EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la société EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE.

ARTICLE 8 - VERIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT

L'apport qui précède ne deviendra définitif qu'après l'autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société apporteuse, et de l'approbation de la présente convention par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société bénéficiaire, cette dernière devant décider l'augmentation corrélative du capital social de 2.863.792 € et constater sa réalisation.

La réalisation de ces conditions suspensives devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2019 ; à défaut le présent acte sera considéré comme nul et non avenue et ne pourra donner lieu, à ce titre, à aucune indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 9 - DECLARATIONS FISCALES

9.1. En matière de droits d'enregistrement, les parties déclarent placer la présente opération d'apport partiel d'actif sous le régime fiscal prévu par les dispositions des articles 817 à 817 A du Code général des Impôts et par celles des articles 301 E et 301 F de l'annexe II au Code général des Impôts.

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est précisé que l'Apporteur et le Bénéficiaire sont des sociétés françaises, soumises à l'Impôt sur les Sociétés et qu'elles optent pour le régime fiscal défini à l'article 816 du Code Général des Impôts.

9.2. En matière d'impôts directs, les parties déclarent placer le présent apport partiel d'actifs sous le régime des articles 210-A, du Code général des impôts et s'engagent en conséquence à respecter les prescriptions prévues auxdits articles.

En conséquence, le Bénéficiaire s'engage expressément à respecter les prescriptions légales et notamment (art. 210 A, 3 du Code général des impôts) :

- à reprendre à son passif, le cas échéant, les provisions de l'Apporteur dont l'imposition aurait été différée, ainsi que, le cas échéant, la réserve spéciale des plus-values à long terme de l'Apporteur figurant au bilan de cette société ; de même que la réserve où auraient été portées les provisions pour fluctuation de cours ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Apporteur à la date de prise d'effet de l'apport partiel d'actifs ;
- à se substituer à l'Apporteur pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixés par l'article 210 A, 3-d du Code général des impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables qui lui sont apportés, la cession des biens amortissables entraînant, sauf exception (en cas de fusion par exemple) l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente auxdits biens qui n'aura pas encore été réintégrée ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Apporteur. A défaut, le Bénéficiaire doit comprendre dans ses résultats de l'exercice en cours au moment de l'apport partiel d'actifs, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Apporteur.

Le Bénéficiaire devra :

- conserver, le cas échéant, jusqu'à l'expiration du délai de deux ans les titres de participation acquis par l'Apporteur et bénéficiant du régime des sociétés mères, sauf à encourir la déchéance du régime prévu aux articles 145 et 216 du Code Général des Impôts ;
- joindre à sa déclaration annuelle de résultat un état de suivi des valeurs fiscales conforme au modèle fixé par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément apporté, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable en cas de cession ultérieure des éléments apportés (art. 54 septies du Code général des impôts) ;
- mentionner sur le registre des profits en sursis d'imposition visé par l'article 54 septies du Code général des impôts, la date de l'opération d'apport partiel d'actifs, la nature des biens transférés, leur valeur comptable d'origine, leur valeur fiscale à retenir pour le calcul des plus-values ultérieures ainsi que leur valeur d'apport.

L'apport partiel d'actifs étant réalisé sur la base des valeurs comptables, le Bénéficiaire devra reprendre les éléments d'actif immobilisés tels qu'ils apparaissent dans les écritures de l'Apporteur (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient ces biens dans les livres de l'Apporteur.

En outre, comme l'y autorise l'Administration et comme il est précisé au Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOI-BIC-PDSTK-10-30-10-20-20120912 n°140 à 160), le Bénéficiaire déclare opter pour la prise en charge de l'imposition étalée de la fraction des subventions d'équipement qui n'auraient pas encore été rapportées aux résultats de l'Apporteur. Figurent en tant que de besoin, en annexe les durées de réintégration résiduelle desdites subventions.

9.3. De son côté, et conformément à l'article 201 du Code général des impôts sur renvoi de l'article 221 dudit Code, l'Apporteur s'engage à aviser l'Administration de l'apport partiel d'actifs, dans les 45 jours suivants la réalisation définitive de l'apport et à déposer, dans le délai de 60 jours suivant l'approbation du traité d'apport par les Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés EIFFAGE ROUTE SUD OUEST et EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE une déclaration de résultat accompagnée de l'état de suivi des valeurs fiscales conforme au modèle fixé par l'Administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément apporté, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable en cas de cession ultérieure des éléments apportés.

L'Apporteur s'engage également à mentionner, sur le registre des profits en sursis d'imposition visé par l'article 54 septies du Code Général des Impôts, la date de l'opération d'apport partiel d'actifs, la nature des biens transférés, leur valeur comptable d'origine, leur valeur fiscale à retenir pour le calcul des plus-values ultérieures ainsi que leur valeur d'apport.

9.4. Les parties précisent en tant que de besoin que, conformément aux prescriptions administratives publiées au Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOI-IS-FUS-40-10-20120912), le présent apport aura sur le plan fiscal la même date d'effet que sur le plan juridique, soit le 1^{er} janvier 2019.

9.5. L'Apporteur et le Bénéficiaire déclarent être des assujetties redevables de la TVA au titre de la transmission du patrimoine de l'Apporteur. Les parties déclarent en conséquence soumettre l'opération aux règles rappelées par les dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts et précisées par le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10-20180103).

Elles mentionneront le montant total hors taxe de l'apport sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle il sera réalisé. Ce montant sera mentionné sur la ligne "Autres opérations non-imposables".

Le Bénéficiaire sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de l'Apporteur.

Par ailleurs, le Bénéficiaire s'engage à respecter les obligations auxquelles l'Apporteur aurait été tenu s'il avait poursuivi l'exploitation de la branche d'activité apportée.

Il s'engage notamment, le cas échéant :

- a) à soumettre à la TVA la cession ultérieure des biens mobiliers d'investissement dont l'Apporteur était propriétaire ;
- b) à vendre sous le régime de la TVA les biens d'exploitation dont l'Apporteur était propriétaire ;
- c) à procéder aux régularisations prévues à l'article 207 de l'annexe II au Code général des impôts.

9.6. Le Bénéficiaire s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être due par l'Apporteur à la date de réalisation définitive de l'apport.

9.7. Le Bénéficiaire s'engage, le cas échéant, à prendre la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction et auxquelles l'Apporteur pourra être tenu à la date de réalisation définitive de l'apport.

9.8. Le Bénéficiaire s'engage à se substituer aux obligations de l'Apporteur pour le paiement de tous autres impôts, taxes ou cotisations dus par ce dernier au jour de la réalisation définitive de l'apport ou par la suite.

ARTICLE 10 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Le rédacteur des présentes a informé les parties, qui le reconnaissent, des sanctions applicables aux insuffisances et dissimulations de prix et aux fausses affirmations de sincérité, ainsi que du droit de préemption que l'Etat peut exercer sur les biens apportés.

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts et 8 de la loi du 18 Avril 1918, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur convenue des biens apportés.

ARTICLE 11 - FORMALITES

Le Bénéficiaire remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité prévues par la loi à raison du présent apport.

Il fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires devant toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Il remplira d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à lui apportés.

ARTICLE 12 - FRAIS - DOMICILE - FISCALITE

Tous les frais, droits et honoraires consécutifs au présent acte seront supportés par le Bénéficiaire qui s'y oblige.

ARTICLE 13 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

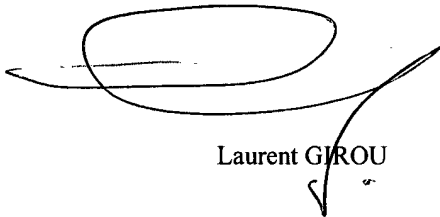
ARTICLE 14 - ANNEXES

Le Bénéficiaire reconnaît expressément s'être vu remettre un exemplaire des documents relatifs aux biens et droits apportés ainsi que les annexes visées aux paragraphes 2.3 et 6.1.8 ci-dessus.

Fait et signé en sept exemplaires,
à VELIZY-VILLACOUBLAY,
l'an deux mille dix-neuf
le 14 mai

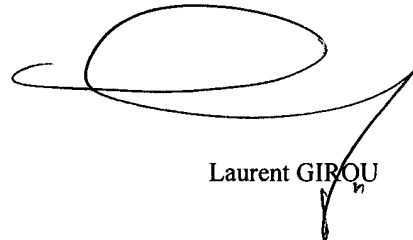
Et après lecture faite, les parties ont signé le présent acte ne contenant ni renvoi ni mot nul.

EIFFAGE ROUTE SUD OUEST



Laurent GIROU

EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE



Laurent GIROU

ANNEXE 1

BAUX COMMERCIAUX

Bailleur	Adresse	Commentaires
Ent Alexandre GIULIANI	ZI- 20, rue Lavoisier - Albi (81000)	Bureau & Dépôt
Ent Alexandre GIULIANI	72 Rue Industrie - Castres (81100)	Bureau & Dépôt
FRAUSSEILLES Thierry	8 Impasse de la madeleine - Flourens (31132) BALMA	Terrain nu
M. et Mme MOTTA	4/8 Impasse de la madeleine - Flourens (31132) BALMA	Terrain + aires de stockage
Consorts FRAUSSEILLES / MOTTA	4 Impasse la Madeleine - Flourens (31132) BALMA	Terrain + hangar + aires de stockage
EIFFAGE INFRASTRUCTURES	4 Impasse la Madeleine - Flourens (31132) BALMA	Location des Bungalows
EIFFAGE INFRASTRUCTURES	ZAC de Naujac - La Primaube (12450)	TERRAIN BUREAUX DIVERS
ENTREPRISE BOUSSAC - VLMTF	Rue Paul Riquet - Malause (82200)	TERRAIN BUREAUX DIVERS
EIFFAGE INFRASTRUCTURES	Lieu-Dit "Les Empaux" - Maxou (46090)	TERRAIN BUREAUX DIVERS
TAILLEFER	600 Chemin Férié - Montauban (82000)	Terrain nu
EIFFAGE INFRASTRUCTURES	ZI - 77 Chemin Saint Antoine - Saint Juéry (81160)	TERRAIN BUREAUX DIVERS
SCI D6D	13, Boulevard de Thibaud - Toulouse (31084) RAU	TERRAIN BUREAUX DIVERS
EFI	38 Chemin du Chapitre - BP 92313 - Toulouse (31 023)	TERRAIN LABO + BUREAUX DIVERS
EIFFAGE TP/GC Sud Ouest Toulouse	Dépôt loué à Villeneuve Tolosane (31 270) au 3 chemin de la côte GOUBARD, lieudit Domaine du PRADIER	Dépôt
EIFFAGE TP/GC Sud Ouest Toulouse	Bureau de passage Chemin de malakoff le Passage d'Agen (47 520)	Bureau

Conformément à l'article L-145-16 du Code de Commerce, le Bénéficiaire sera nonobstant toutes stipulations contraires substitué à l'apporteur, dans tous les droits et obligations découlant des baux apportés.

BIENS IMMOBILIERS

- . Terrains à GOURDON (46300), Lieudit « Champ du Pigeonnier »
- . Terrain à TOULOUSE (31000) 13 boulevard Thibault
- . Terrain à ST JUERY (81160) Chemin St Antoine



ANNEXE 2 – LISTE DES SALARIES

Matricule	Nom Prénom	Nature du contrat	Fonction	Position	Ancienneté
150141	ABDELOUHAB ABDELLAH	CDI	CHAUF PL	F	16/08/1982
528219	ABED REZIG MOHAMED YA	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	11/11/2018
514669	ADDA LAKDAR	CDI	OUVR. EXECUTION	125	04/05/2009
527157	AFKIR ZAKARIE	APPRENTI	APPRENTI	100	08/08/2018
527530	AFONSO BENGUI DANIEL	APPRENTI	OUVR. CHANTIER	100	03/09/2018
150389	AIO ALAIN	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	07/01/1992
150143	AKHERRAZ HASSAN	CDI	CHAUF PL	140	04/08/1997
150304	AKKOUZ REDOUAN	CDI	MACON	140	01/07/1993
523712	ALBINO MANUEL ANTONIO	CDI	OUVR. ROUTIER POLYVA	140	02/11/2015
150619	ALBINO Mario-Rodrigo	CDI	MACON	165	29/08/2000
150061	ALEXANDRE-MARCELINO H	CDI	POSEUR CANALISATIONS	140	25/05/1999
505056	ALGANS PHILIPPE	CDI	OUVR. PROFESSIONNEL	140	14/03/2005
516216	ALI-SAID MOUTOUYOUN	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	01/03/2010
522542	ALLOUCH HICHAM	CDI	OUVR. EXECUTION	140	01/09/2014
506698	ALPHAND JEAN-MICHEL	CDI	COND. PELLE	140	10/01/2006
150329	ALQUIER PHILIPPE	CDI	COND. TRAVX (C)	B2	28/08/1995
524772	ALVES DE MORAIS BELCH	CDI	MACON	150	03/10/2016
150305	ALVES GONCALVES MANUE	CDI	MACON	150	01/06/1999
501105	ALVES-CALHEIROS JOSE	CDI	MACON	125	17/06/2002
150063	AMIN KOUADIO	CDI	OUVR. EXECUTION	125	04/09/1989
150391	AMPILLAC CHRISTINE	CDI	ASSISTANT DIRECTION	F	18/02/2019
526708	AMRI RABIE	CDI	MACON	165	01/01/2018
150431	ANDRIEU BERNARD	CDI	OUVR. PROFESSIONNEL	140	01/03/1995
521288	ANGOLETTA FREDERIC	CDI	CHAUF POLYVALENT	140	01/07/2013
508610	ANSSEUR NOURINE	CDI	CHAUF PL	140	13/11/2006
150306	ANTES JEAN-MARC	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	20/02/1984
190670	ANTONIO MICHEL	CDI	PROJETEUR	F	07/11/2000
524635	ASPECADA PEDRO	CDI	MACON	150	01/09/2016
501583	ASSIE GILLES	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	02/09/2002
514093	AUBERT STEVEN	CDI	MACON	125	19/08/2008
528222	AUDEL MICHEL	CDI	COND. ENGENS	150	04/02/2019
503553	AUDOUY PASCAL	CDI	MACON	150	03/05/2004
150018	AUGUSTIN VIGUIER THIE	CDI	CHEF ATELIER	F	30/06/1986
500713	AUSSEL DOMINIQUE	CDI	CHAUFFEUR	140	08/01/2002
521973	AUTAN LISE	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	17/03/2014
512662	AVIGNON YANNICK	CDI	OUVRIER ROUTIER	150	02/06/2008
526805	AZAIS SEBASTIEN	CDI	OUVR. POSTE ENROB./C	150	14/05/2018
521855	AZEMA ALEXIS	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	02/09/2013
522247	BADOC THOMAS	CDI	CONTREM. CHANT.	E	01/09/2015
521462	BAGES VALERIAN	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	02/09/2013
504945	BAILLES MARIE-PIERRE	CDI	SECRETAIRE	F	01/02/2005
512867	BALESTER NICOLAS	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	08/01/2007
150392	BARATON THIERRY	CDI	RESP. PAIE	F	16/06/1988
524718	BARRERE JONATHAN	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	17/10/2016
507524	BARTHE JEROME	CDI	CHEF EQUIPE	165	01/06/2006
509966	BARTHE YANNICK JEAN	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	11/06/2007
523492	BARTHES VINCENT	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	01/09/2015
526328	BARZI JULIEN	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	08/01/2018
500881	BASSI ALAIN	CDI	MACON	140	04/03/2002
511940	BASTIDE REGIS	CDI	OUVR. ROUTIER POLYVA	150	04/02/2008
525269	BATISTA MICKAEL	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	02/05/2017
524028	BAUTES JEAN BAPTISTE	CDI	AIDE COND TRAV	A2	04/04/2016
528097	BAYOL ANTOINE	APPRENTI	AIDE COND TRAV	E	21/01/2019
526236	BAYOU BOUAZZA	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	06/11/2017

9

509696	BAZIN CATHERINE	CDI	GESTIONNAIRE PAIE	E	21/05/2007
506330	BEKKAR KHADIJA	CDI	PERSONNEL ENTRETIEN	B	04/10/2005
504331	BELGUELLAOUI KADER	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	140	01/10/2004
514668	BELKARROUB MOHAMMED	CDI	OUVR. ROUTIER POLYVA	140	04/05/2009
528200	BENABBOU NOUREDDINE	CDI	MACON	140	18/11/2018
515499	BENECH LUDOVIC	CDI	GEOM TOPO PROJETEUR	F	01/09/2009
520889	BENECH MARION	CDI	JURISTE	B1	11/03/2012
150714	BENZEKRI-BENALLOU BEN	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	14/06/2002
512183	BENZIANE KHALED	CDI	MACON	140	01/04/2008
504998	BERANGER FREDERIC	CDI	CONTREM. CHANT.	E	14/03/2005
520936	BERANGER LUDOVIC	CDI	MACON	125	04/09/2017
525124	BERJAUD CLAUDE	CDI	CHAUFFEUR	125	01/04/2017
506332	BERMOND JEROME	CDI	CHAUFFEUR	140	03/10/2005
516279	BERNOULAT JORIS	CDI	TECHN. ETUDES. PRIX	F	13/06/2010
502373	BESOMBES DANIEL	CDI	OUVR. CHANTIER	140	05/05/2003
150707	BESOMBES STEPHANE	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	G	22/08/2001
150333	BETTON SERGE	CDI	CHAUFFEUR	140	15/06/1988
515984	BEYNET MATTHIEU	CDI	OPER. CENTRALE BETON	F	15/02/2010
520530	BEZZAZ DAMIEN	CDI	COND. ENGIN	140	15/10/2012
510377	BIANCO BENJAMIN	CDI	GEOM TOPO PROJETEUR	G	27/08/2007
512107	BIETTE MARTIAL	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	03/03/2008
528271	BILO JOSE DOMINGOS	CDI	MACON	150	01/12/2018
500878	BOISSONNADE FRANCIS	CDI	MACON	140	04/03/2002
509588	BOMBIN NICOLAS	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	17/10/2008
520243	BONIS MICKAEL	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	140	20/08/2012
522680	BORDIEU CLEMENT	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	15/09/2014
510382	BORGES MARCO	CDI	CHEF EQUIPE	165	21/08/2007
522209	BOSSAERT PIERRICK	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	09/07/2015
519117	BOUBEKEUR DJAMAL	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	18/02/2019
517128	BOUBEKEUR MOURAD	CDI	MACON	150	01/09/2010
150656	BOUCHAREB ABDELLAH	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	165	09/01/2001
526120	BOUCHEBEL AKIM	CDI	OUVR. EXECUTION	125	23/10/2017
512905	BOUDRET GEOFFREY	CDI	COND. PELLE	150	10/05/2006
527886	BOURET MATHIAS	APPRENTI	APPRENTI	N1P1	19/11/2018
150395	BOURGADE JEAN MICHEL	CDI	COND. PELLE	140	11/09/2017
150149	BOURY-ESNAULT FRANCOI	CDI	GEOM TOPO PROJETEUR	F	12/11/1991
150432	BOUSQUET PHILIPPE	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	G	17/04/1989
526038	BOUSQUET PIERRE ANDRE	APPRENTI	APPRENTI	C	02/10/2017
525756	BOUSSOUF ABDALLAH	CDI	MACON	150	01/09/2017
150397	BOUTCHYOUT HASSAN	CDI	CHEF DE CHANTIER	G	30/08/1989
515170	BOUTES ANTHONY	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	24/08/2009
506699	BOUTES JEAN-JACQUES	CDI	CHAUF PL	140	01/01/2006
150184	BOUTFIRASS MUSTAPHA	CDI	MECANICIEN DEPANN AT	150	01/03/1988
518402	BOUTON JEREMY	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	10/09/2012
500850	BOUZERDA EL-HOUSSIN	CDI	COND. ENGIN	140	04/02/2002
526706	BOUZI MATHIEU	CDI	CHAUFFEUR	140	01/01/2018
516397	BRAILLY PASCAL	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	03/05/2010
512617	BRAUD KOUASSI	CDI	OUVRIER ROUTIER	150	24/11/2008
501764	BRIGNOLI MICHEL	CDI	CHEF DE CHANTIER	G	14/11/1994
515013	BRIU MATTHIEU	CDI	INGENIEUR ETUDES PRI	B2	15/07/2009
502592	BROCHARD VINCENT	CDI	COND. TRAVX PRINCIPA	B2	28/07/2003
512872	BRU SERGE	CDI	CHEF EQUIPE	165	15/06/1979
514750	BRUNEL GWENAEL	CDI	COND. POLYV. TERRASS	140	18/05/2009
521185	CABROL DAMIEN	CDI	CADRE ETUDES	B1	01/07/2013
503530	CALAS THIERRY	CDI	COND. CYLINDRE	140	19/04/2004
524700	CALMEJANE REMY	CDI	OUVR. CHANTIER	125	03/10/2016
515653	CANCEL JEAN-CHRISTOPH	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	01/10/2009
512915	CANCELA-RACHADO MARIO	CDI	COMPAGNON	150	05/04/2004
500944	CANDELON JOEL	CDI	CHEF EQUIPE	165	02/04/2002
507059	CANNELLA ERIC	CDI	CHAUFFEUR	140	01/03/2006

9

150718	CAPERAN LILIAN	CDI	CHAUFFEUR	140	24/09/2001
510882	CAPGRAS ELIAN	CDI	CHAUFFEUR	140	03/09/2007
522677	CAPUS MATHIEU	CDI	CONTREM. CHANT.	E	01/09/2014
515779	CARA ARNAUD	CDI	CADRE ETUDES	B1	07/12/2009
503369	CARAYOL FRANCK	CDI	MACON	140	01/03/2004
513142	CARCENAC SEBASTIEN	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	25/08/2008
150310	CARIVENC PIERRE	CDI	MACON	140	01/07/1986
515263	CAROL ELISABETH	CDI	RESP. PAIE	F	01/09/2009
503760	CAROL WILFRIED	CDI	CADRE ETUDES	B1	28/06/2004
522671	CARRAT SEBASTIEN	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	140	08/09/2014
504905	CARRE SYLVAIN	CDI	CONTREM. CHANT.	E	14/02/2005
517125	CARRERE GEOFFROY	CDI	OUVRIER ROUTIER	150	01/09/2010
150194	CARVAJAL MARIE-CHRIST	CDI	GEST. FORMATION	G	04/12/1989
150404	CASSAGNE ERIC	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	17/06/1985
503919	CASTRES ERIC	CDI	MACON	140	05/07/2004
513547	CATALAN CEDRIC	CDI	COND. POLYV. ROUTIER	150	29/09/2008
521468	CATALAN JORICK	CDI	CHEF EQUIPE	180	09/01/2017
512890	CATALAN RALPH	CDI	CHAUFFEUR	140	04/01/1999
508478	CATHALA JEAN-BRUNO	CDI	CHEF EQUIPE	150	02/10/2006
150405	CAUSSE LAURENT	CDI	CHEF AGENCE	B4	20/03/1995
150678	CAYRON LIONEL	CDI	CHEF CENTRE	B3	02/04/2001
150311	CAYSSIALS GILLES	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	22/02/1988
503145	CECI PATRICK	CDI	CHAUFFEUR	140	19/01/2004
520241	CHAOUI HARYOULI MIMOU	CDI	MACON	150	27/08/2012
507393	CHARAIX DANIEL	CDI	GEOM TOPO PROJeteur	G	12/05/2006
510485	CHARKI MOHAMED	CDI	MACON	125	03/09/2007
515218	CHATAIGNER EMILIE	CDI	RESP. CREDIT CLIENTS	E	01/09/2009
524977	CHAUDAT HUGUES	APPRENTI	APPRENTI	100	14/02/2017
527261	CHOUCHANE ABDELKRIM	CDI	COND. ENGIN	150	03/06/2018
505101	CHOUJAA OMAR	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	140	04/04/2005
524231	COCHIN MATHIEU	CDI	INGENIEUR TRAVAUX	A1	16/03/2018
509944	COLMENERO SERGE	CDI	COND. PELLE	140	04/06/2007
513156	COMBEBIAS NICOLAS	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	25/08/2008
502375	COMBES SEBASTIEN	CDI	OUVR. EXECUTION	110	05/05/2003
150314	CONDOMINES JOEL	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	09/12/1991
510948	CONTE MICKAEL	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	01/10/2007
527896	CONZATO GUY	CDI	MECANICIEN ATELIER	150	14/01/2019
521959	COPPO FABIEN	CDD PROFESSIONALISATION	CONTREM. CHANT.	E	02/10/2015
150021	CORNEIL MARC	CDI	CADRE COMPTABLE	B	16/08/1988
528276	CORODJI FAISSOIL	CDI	OUV PROF VRD	125	25/12/2018
526703	COSTA SILVINO	CDI	MACON	165	01/01/2018
507764	COSTE CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	17/07/2006
508952	COSTE OLIVIER	CDI	CHEF EQUIPE	150	10/10/2006
526298	COSTES NICOLAS	CDI CHANTIER	AIDE COND TRAV	A1	01/12/2017
512235	COUACHI Valentin	CDI	COND. ENGIN POLYVALE	140	01/04/2008
150315	COUDERC JEAN-MARIE	CDI	CHEF CENTRE	B3	01/02/1993
509039	COULOMB GABRIEL	CDI	CHAUFFEUR	140	29/01/2007
501689	COUSY DANIELLE	CDI	SECRETAIRE	F	05/06/2000
524236	COUTOULY HIPPOLYTE	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	16/07/2016
511179	CRENO GREGORY	CDI	COND. POLYV. TERRASS	140	01/10/2007
511178	CRENO STEPHANE	CDI	COND. POLYV. TERRASS	140	01/10/2007
527540	CRESPIY VALENTIN	CDD PROFESSIONALISATION	ACHETEUR JUNIOR	E	24/09/2018
512924	CRINON LAURENT	CDI	CHAUFFEUR	140	01/03/2006
513553	CROS MAXIMILIEN	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	01/09/2008
506333	CROSLAND FABRICE	CDI	OUVR. PROFESSIONNEL	140	03/10/2005
512916	CRUBILE JOSE	CDI	MACON	140	01/09/1990
508276	DALLEMAGNE MICKAEL	CDI	OUVR. PROFESSIONNEL	150	04/09/2006
150023	DALLES BORIS	CDI	CHEF EQUIPE	180	05/07/1999
510512	DAMOUR BENOIT	CDI	OUVR. ROUTIER POLYVA	140	11/09/2007
501787	DAVID RICHARD	CDI	COND. PETITS ENGIN	150	14/05/2001

150410	DE GASPERI PIERRE	CDI	COND. TRAVX PRINCIPA	B2	05/09/1994
512898	DE HARO FABRICE	CDI	CHAUFFEUR	150	12/07/1999
501677	DE ZAN ILAN	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	G	10/04/1995
521460	DECAUX JEREMY	CDI	OUVR. ROUTIER POLYVA	110	02/09/2013
509568	DECIMUS WILLY	CDI	COND. PELLE	140	02/04/2007
511945	DEHDOUH SAMIR	CDI	OUVR. CHANTIER	125	15/02/2008
526942	DEILHES THEO	CDD PROFESSIONALISATION	CONTREM. CHANT.	E	28/06/2018
510606	DEJEAN PIERRE-YVES	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	140	03/09/2007
150222	DELBOS MARC	CDI	PROJETEUR	G	11/05/1998
509494	DELCUZE THIERRY	CDI	OUVRIER ROUTIER	150	16/04/2007
524593	DELON CAMILLE	CDI	POSEUR BORDURES	140	01/09/2016
509579	DELSUC PIERRE	CDI	MACON	140	02/04/2007
150708	DEMENITROUX PIERRE	CDI	CONTREM. CHANT.	E	20/08/2001
501678	DENAYROUZE ANDRE	CDI	CHAUFFEUR	165	02/10/1978
522920	DENNEVAL-VIALA GABRIE	CDI	MECANICIEN DEPANN AT	140	01/10/2014
518240	DENYS PASCAL	CDI	CHAUFFEUR	140	01/05/2011
501143	DESTRUEL Thierry	CDI	MECANICIEN DEPANN AT	150	01/07/2002
526258	DEYZAC THOMAS	APPRENTI	APPRENTI	100	04/12/2017
524411	DHALLUIN MAXIME	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	24/08/2016
503202	DIJOUX GUILLAUME	CDI	REGLEUR DE FINISSEUR	150	19/01/2004
150345	DIJOUX JOSEPH	CDI	CHAUFFEUR	140	23/02/1983
512186	DJEDDOU ABDELKADER	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	01/04/2008
150346	DOLLE LAURENT	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	23/09/1991
180158	DOMBRIZ DIMITRI	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	01/07/1999
523644	DOMEJEAN CHRISTOPHE	CDI	CHAUFFEUR	140	19/10/2015
506072	DONZEAU BASTIEN	CDI	COND. TRAVX (C)	B2	05/09/2005
150598	DOS SANTOS JOSE-MANUE	CDI	COND. TRACTO CHARG/P	140	23/12/2000
509717	DOS-SANTOS ALVARO	CDI	CHEF DE CHANTIER	G	21/05/2007
150026	DOUAT DOMINIQUE	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	01/01/1991
501582	DOUREL LOIC	CDI	COND. CYLINDRE	125	02/09/2002
513602	DUCHAIN AURELIEN	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	01/10/2008
517379	DUFAUD AYMARD	CDI	CHAUFFEUR	150	01/09/2010
150212	DUPONT DANIELLE	CDI	SECRETAIRE APPEL OFF	E	01/02/1993
523122	DURAND EDOUARD	CDI	AIDE COND TRAV	F	01/09/2015
512187	DURAND JEROME	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	165	01/04/2008
517112	EDIR MALIK	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	06/09/2010
509562	EHRHART FABIEN	CDI	GEOM TOPO PROJETEUR	F	01/08/2007
523948	EL ARKOUBI MAJID	CDI	OUVRIER ROUTIER	110	01/04/2016
524544	EL ATTAR AHMED	CDI	CHAUFFEUR	125	01/09/2016
526709	EL MRABET EL BAKKALI	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	01/01/2018
518879	EL OUACHANI AYAD	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	05/09/2011
525207	ENJALBERT MATHIEU	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	140	03/04/2017
150672	ESCAFFRE ALEXIS	CDI	CHAUFFEUR	140	05/03/2001
150624	ESCAFFRE ANTHONY	CDI	CHEF COMPTABLE (E)	B1	01/09/2000
90441	ESCUDE LUDOVIC	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	01/01/2000
504680	ESQUIROL DAVID	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	10/01/2005
528331	ESQUIROL SOLENN	CDD PROFESSIONALISATION	SECRETAIRE ADMINI.	A	18/03/2019
504354	ETCHEBERRY JEAN-MICHE	CDI	CHAUF PL	140	11/10/2004
501793	FADEL JOEL	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	05/11/2001
524911	FAGET STEPHANE	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	01/01/2017
525624	FALABIA HEZOUWE	APPRENTI	APPRENTI COMPTABLE	100	17/07/2017
150350	FARGUES FRANCOIS	CDI	COND. POLYV. TERRASS	140	08/02/1988
510671	FAUDE BRICE	CDI	CHEF SECTEUR	B2	03/09/2007
527259	FAURE CORENTIN	CDI	MACON	140	03/06/2018
525130	FAVERGE THIBAUT	CDI	INGENIEUR TRAVAUX	A1	03/04/2017
503200	FEDOU DAMIEN	CDI	CHEF EQUIPE	165	13/01/2004
513190	FENASSE PAULINE	CDI	ASSISTANT DIRECTION	F	01/09/2008
514464	FERNANDO ANTHONY	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	02/03/2009
503469	FERRAN DIDIER	CDI	POSEUR CANALISATIONS	140	13/04/2004
150351	FERREIRA FERNAND	CDI	COND. TRACTO-PELLE	140	01/09/1998
527841	FERREIRA MARCO PAULO	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	01/06/2008

4

150352	FERRIE THIERRY	CDI	COND. PETITS ENGIN	140	08/03/1999
527252	FEUILLERAT RAPHAEL	CDI	POSEUR CANALISATIONS	140	03/06/2018
502174	FISCHER CHRISTOPHE	CDI	RESPONSABLE ETUDES (B2	10/03/2003
525114	FLORENTIN CATHERINE	CDD	APPROVISIONNEUR	D	08/10/2018
505345	FONTAINE EMMANUEL	CDI	CHAUFFEUR	150	23/05/2005
150717	FONTORBES DIDIER	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	180	17/09/2001
512935	FORTANIER NICOLAS	CDI	CHEF SECTEUR	B3	01/07/2008
150603	FOUASSIER CHRISTOPHE	CDI	OUVR. EXECUTION	125	19/06/2000
513671	FOUR STEPHANIE	CDI	ASS.COND.TVX	F	06/10/2008
150317	FRAYSSINET PHILIPPE	CDI	MACON	140	03/04/1991
527686	FUSCO MARINA	CDI	ANIM.QUAL.SEC.ENVIR	F	08/10/2018
150551	GAILLARDIE CHRISTOPHE	CDI	CHEF EQUIPE	165	01/02/2000
524130	GAILLARDIE HUGO	CDD PROFESSIONALISATION	OUV PROF VRD	140	08/07/2018
150228	GALARET SEBASTIEN	CDI	COND. PETITS ENGIN	150	20/09/1993
514096	GALINIE FABIEN	CDI	DISPACHEUR	E	24/11/2008
520056	GALINIER ANGIE	CDI	COMPTABLE SIEGE	E	02/07/2012
150386	GALINIER JOEL	CDI	MACON	140	17/08/1999
150574	GARCIA DAVID	CDI	GEOM TOPO PROJETEUR	F	01/04/2000
504099	GARCIA GREGORY	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	30/08/2004
513110	GARCIA PHILIPPE	CDI	GEOM TOPO PROJETEUR	F	01/08/2017
150387	GARY FABRICE	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	23/08/1999
525969	GASC PIERRE JEAN	CDI	CHAUFFEUR	140	04/09/2017
521875	GASTO EDWIGE	CDI	GESTIONNAIRE PAIE	E	14/05/2013
521575	GATINEAU YOHANN	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	01/09/2011
507946	GAUBERT CEDRIC	CDI	CADRE ETUDES	B1	28/08/2006
511220	GAVALDA MATHIEU	CDI	COND. TRAVX PRINCIPA	B2	02/10/2007
512886	GAY ALAIN	CDI	MACON	165	22/09/1998
150437	GEISLER GREGORY	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	14/06/1999
516530	GENICOT JEROME	CDI	CHAUFFEUR	140	03/05/2010
512913	GHIGO LAURENT	CDI temps partiel	OUVR. EXECUTION	150	25/06/1990
512893	GHIGO OLIVIER	CDI	MACON	150	02/10/1995
150680	GIOVACCHINI NICOLAS	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	02/04/2001
527534	GIRARDIN-FAURE MATHIE	CDD PROFESSIONALISATION	ANIM.QUAL.SEC.ENVIR	C	03/09/2018
260694	GIULIANI CHRISTOPHE	CDI	COND. TRAVX PRINCIPA	B2	13/11/2000
520249	GOBY XAVIER	CDI	ACHETEUR (C)	B2	03/09/2012
150635	GOHIER CEDRIC	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	04/09/2000
516850	GOMBERT GERALDINE	CDI	RESP. CREDIT CLIENTS	F	05/07/2010
522788	GOMES TAVARES ELIZAND	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	08/10/2014
150440	GONCALVES ABEL	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	165	02/04/1990
508277	GONCALVES MICHEL	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	04/09/2006
522591	GOSSELIN FRANCK	CDI	COND. MACHINE	140	23/06/2014
507162	GOUZE CHRISTOPHE	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	03/04/2006
515276	GRANIER CHRISTINE	CDI	RESP. CREDIT CLIENTS	G	01/09/2009
506352	GRIFFOUL DAVID	CDI	OUVRIER ROUTIER	150	24/10/2005
510344	GRONDIN JOSEPH-NELSON	CDI	MACON	150	21/08/2007
500845	GROS JEAN-CHRISTOPHE	CDI	AIDE COND TRAV	G	04/02/2002
518627	GRYCAN ROMAN	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	02/01/2014
150230	GUARY PASCAL	CDI	OUVRIER ROUTIER	150	02/07/1982
509687	GUERCHOUM ABDELHAK	CDI	COND. ENGIN	140	02/05/2007
507396	GUIGUET DENIS	CDI	OUVR. EXECUTION	125	22/03/2006
521568	GUILBAUD BENJAMIN	CDI	CHAUFFEUR	140	02/10/2017
513157	GUILBAUD DAMIEN	CDI	COND. PETITS ENGIN	150	18/08/2008
525032	GUILHEMOTONIA STEPHAN	CDI	COND. TRAVX (C)	B2	01/03/2017
150358	GUILLEM ALAIN	CDI	CHAUFFEUR	140	06/06/1989
150684	GUIRAUD JEAN LUC	CDI	CHAUF PL	140	28/05/2001
150730	GURZONI JEAN-NOEL	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	15/10/2001
512765	HALBAUT JOCELYNE	CDI	SECRETAIRE	E	01/04/1991
523946	HAMRAOUI MOHAMED	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	01/04/2016
527155	HARO KELDINE	APPRENTI	APPRENTI	N1P1	08/08/2018
526707	HATTAB BENAOUA	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	01/01/2018
525432	HEBRAL STEPHANIE	CDI	RESP. RH	B2	19/06/2017

4

526445	HEITZMANN AURELIE	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	20/02/2017
150266	HERMELLE PHILIPPE	CDI	CHEF EQUIPE	165	06/02/1995
506857	HERNANDORENA LUDOVIC	CDI	DISPACHEUR	F	01/02/2006
526527	HERSAN ELODIE	CDI	ASSIST COMMERC.	E	01/03/2018
523636	HOUMADI WILLIAM	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	12/10/2015
523561	HOUNZA DEBORAH	CDI	COMPTABLE	D	13/10/2018
150292	HUARD JEAN-PAUL	CDI	OUVR. CHANTIER	150	20/10/1984
525200	IBRAHMI KHALID	CDI	MACON	140	03/04/2017
503986	ICHE DANIEL	CDI	CHEF MECANICIEN	150	02/08/2004
150599	IDJELLIDAINÉ HAMID	CDI	CHAUF PL	140	19/06/2000
504286	IDRISSI SAID	CDI	REGLEUR DE FINISSEUR	150	06/09/2004
515551	IMBERT YANN	CDI	COND. TRAVX (C)	B2	01/07/2009
526053	JACQUET OLIVIER	CDI	OUVR. SPECIALISE	125	02/10/2017
526391	JALADE Laurent	CDI	COND. TRAVX PRINCIPA	B2	01/08/2003
527258	JANNY YOANN	CDI	MACON	140	03/06/2018
523590	JANTZEN ROMARIC	CDI	AIDE COND TRAV	A1	01/10/2015
510718	JEANNOU PIERRE	CDI	COND. TRAVX PRINCIPA	B2	10/09/2007
511175	JOLIVET ERIC	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	01/10/2007
522109	JOURDAN DAVID	CDI	CHAUFFEUR	140	01/04/2014
150578	JOURDAN LUDOVIC	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	18/04/2000
502750	JOURDE JULIEN	CDI	CHEF ATELIER	F	01/09/2003
150361	JULIEN CHRISTIAN	CDI	COND. PETITS ENGIN	165	20/09/1977
509689	KARBAS MOHAMED	CDI	MACON	150	02/05/2007
519288	KHENCHOUL DJILALI	CDI	MACON	140	01/11/2011
512671	KHERRAR KAMEL	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	16/06/2008
509533	KRICHAL AHMED	CDI	MACON	140	16/04/2007
513008	LABRUYERE RICHARD	CDI	CHAUFFEUR	140	01/07/2008
522681	LACAPERE THOMAS	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	04/01/2016
502692	LACHAMBRE PASCAL	CDI	CHAUFFEUR	140	08/09/2003
508283	LACRAMPE MICKAEL	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	04/09/2006
150649	LAFUSTE NICOLAS	CDI	CADRE ETUDES	B	04/12/2000
150268	LAMAGAT MICHEL	CDI	CHAUFFEUR	165	19/02/1979
506334	LAMRABETE ABDESLAM	CDI	OUVR. PROFESSIONNEL	140	03/10/2005
150320	LARROQUE PATRICK	CDI	MECANICIEN DEPANN AT	140	20/09/1983
150321	LARTIGUE STEPHANE	CDI	MACON	150	24/10/1996
502465	LASSERRE JEAN-MARC	CDI	CHEF DE CHANTIER	G	23/06/2003
513204	LAUER MATHIEU	CDI	AIDE COND TRAV	G	30/12/2008
527532	LE BIHAN AUREOLE	CDD PROFESSIONNALISATION	ASSISTANT GEST.PERSO	E	03/09/2018
523938	LE GRAND DE MERCEY JE	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	04/04/2016
519500	LECUYER ARIANE	CDI	RESP. CREDIT CLIENTS	F	23/01/2012
510049	LEFRANCOIS CEDRIC	CDI	DISPACHEUR	F	02/07/2007
507550	LEGRAND HERVE	CDI	MACON	150	16/06/2006
510724	LEHOUX SEBASTIEN	CDI	CHEF DE GROUPE	B2	17/09/2007
523487	LEPERS NICOLAS	APPRENTI	APPRENTI COMPTABLE	100	14/09/2015
514670	LEPETIT FABIEN	CDI	MACON	140	04/05/2009
150239	LETRADE DIDIER	CDI	CHAUFFEUR	150	24/05/1988
150652	LIGER-SCHMIT THIERRY	CDI	COND. PELLE	165	18/12/2000
150164	LIPARI STEPHANE	CDI	MACON	140	09/04/1996
150189	LLOBELL NOEL	CDI	CHEF SECTEUR	B2	01/04/1993
527039	LOUBET JORDAN	CDI	COND. ENGIN	125	01/04/2018
514773	LUCHETTA JOEL	CDI	MECANICIEN DEPANN AT	140	02/06/2009
511972	MAAMAR ABDELLAH	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	03/03/2008
524713	MAGALHAES JORDAN	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	17/10/2016
513569	MAILHOL ALEXANDRE	CDI	CHEF EQUIPE	150	01/10/2008
505220	MALEMBA PATRICK	CDI	MACON	125	27/04/2005
150418	MALON GERARD	CDI	RESP. MATERIEL	B1	28/09/1992
508547	MANHES ALAIN	CDI	CHAUF CAMION REPANDE	140	02/10/2006
521811	MANSARD WILFRID	CDI	POSEUR CANALISATIONS	140	27/09/2010
505931	MANSOURI AMEUR	CDI	MACON	140	01/09/2005
501687	MARANGON JEAN-MARIE	CDI	COND. PELLE	140	07/09/1998

9

525831	MARCHE VINCENT	CDD PROFESSIONALISATION	OUVR. CHANTIER	100	28/08/2017
517111	MARCHIOL ROMAIN	CDI	COND. PETITS ENGIN	150	01/09/2010
528274	MARI MOUSSA	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	01/12/2018
150570	MARQUES MARIO	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	07/11/2005
517380	MARTIN ANTOINE	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	140	01/09/2010
150166	MARTINS CARLOS	CDI	CHAUF PL	140	01/03/1989
524549	MARTINS DAVID	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	01/09/2016
527346	MARTINS DE ALMEIDA PA	CDI	CHEF EQUIPE	180	01/09/2018
150167	MARTINS ELIE	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	06/04/1998
150168	MARTINS FERNAND	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	13/06/1988
510217	MARTINS FREDERIC	CDI	MACON	140	02/07/2007
525764	MARTY CYRIL	CDI	COND. PETITS ENGIN	125	01/09/2017
501803	MARTY MAURICE	CDI	CHAUFFEUR	140	26/07/1984
505211	MARTY THIERRY	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	04/04/2005
150550	MASBOU NICOLAS	CDI	CHAUF POLYVALENT	150	19/01/2000
509690	MASNAOUI ABDERRAHMANE	CDI	MACON	150	02/05/2007
150648	MASSANES JEAN-BERNARD	CDI	COND. ENGIN	150	01/10/1992
524254	MAZET DAMIEN	CDI	CONTREM. CHANT.	E	29/08/2016
524596	MEA CORINNE	CDI	SECRETAIRE COMPTABLE	E	01/12/2017
527038	MELINE FABRICE	CDI	CHAUF PL	125	01/04/2018
503255	MENDAS MOHAMED	CDI	CHAUF PL	125	16/02/2004
150421	MESSARA MICHEL	CDI	CHAUFFEUR	150	23/05/1995
510880	MHAOUCH MOHAMED	CDI	MACON	140	03/09/2007
502479	MIALHE PIERRE	CDI	COND. PELLE	140	16/06/2003
525625	MICHAUD LUCIEN	APPRENTI	APPRENTI COMPTABLE	100	17/07/2017
526123	MICHEL OLIVIER CHRIST	CDI	OUV PROF VRD	140	23/10/2017
527943	MIGNUCCI MAEL	CDI	INGENIEUR TRAVAUX	A1	06/10/2018
517384	MILOUDI RABAH	CDI	MACON	125	27/09/2010
150040	MINARD ALAIN	CDI	RESP. EXPLOITATION	B2	01/03/1990
507563	MIRANDA JULIEN	CDI	MACON	125	01/06/2006
524906	MOLTON EVELYNE	CDD	COMPTABLE SIEGE	D	02/01/2017
505485	MONTAGNAC SEBASTIEN	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	G	13/06/2005
526412	MONTARIOL JEROME	CDI	COND. ENGIN	150	09/01/2018
526398	MONTARIOL THOMAS	CDI	OPER. CENTRALE BETON	140	03/10/2017
526609	MONTASSIE JONATHAN	CDI	AIDE POSEUR	125	01/01/2018
150422	MONTEGUT CHRISTIAN	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	F	19/06/1989
527446	MONTOYA YOHANN	APPRENTI	APPRENTI	E	03/09/2018
510053	MORRON STEPHANE	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	02/07/2007
516398	MOSTAPHI RIAHI	CDI	COND. ENGIN	150	03/05/2010
150368	MOUFFOK MOKHTAR	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	G	26/01/1977
150297	MOUFFOK SMAEL	CDI	OUVR. CHANTIER	140	01/03/1982
528189	MOULARD LUDOVIC	CDI	MACON	125	04/02/2019
518673	MOURIERAS GUILLAUME	CDI	CHEF ATELIER	F	18/07/2011
525206	MURATET PHILIPPE	CDI	CHAUF PL	140	31/03/2017
507336	NAVARRO JEAN-LUC	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	140	02/05/2006
502050	NAYRAC FRANCOIS	CDI	CHAUFFEUR	150	20/01/2003
523495	NEROCAN PIERRE	CDI CHANTIER	PROJeteur	E	07/09/2015
505769	NIANG MBACKE	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	01/08/2005
150445	NOBLE PIERRE-JEAN	CDI	COMPAGNON	165	17/09/1990
150647	OSMOND VINCENT	CDI	COMPTABLE SIEGE	E	01/11/2000
509580	OSTENGO STEPHANE	CDI	COND. PELLE	150	09/01/2007
150572	OUGGADE AHMED	CDI	OUVR. PROFESSIONNEL	150	20/03/2000
509472	OUSSAL SAID	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	150	02/04/2007
525245	PAIN OLIVIER	CDI	CHEF DE CHANTIER	G	02/05/2017
150042	PALMATO CHRISTIAN	CDI	CHAUFFEUR	150	15/06/1987
514036	PALMATO GUILLAUME	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	24/11/2008
523638	PAREDON MEDERIC	CDI	INGENIEUR TRAVAUX	A1	01/10/2015
150530	PARRA LIONEL	CDI	CHEF EQUIPE	150	25/10/1999
521805	PASSAVE ARY	CDI	MACON	165	27/08/1984
509589	PASSERINI THIERRY	CDI	COND. TRAVX (C)	B	01/06/2007

509613	PASTOR JOHANN	CDI	OUVR. ROUTIER POLYVA	150	02/05/2007
516782	PATRAC JEAN PIERRE	CDI	COND. CYLINDRE	125	01/06/2010
524722	PAUL NATHAN	CDI	OUVR. CHANTIER	125	17/10/2016
502550	PAYET JEREMY	CDI	MACON	140	02/07/2007
150712	PEBEYRE PHILIPPE	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	03/09/2001
504405	PELLET PATRICE	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	04/10/2004
519456	PENAUD PATRICE	CDI	RESP. ADMIN. FINAN.	B3	03/01/2012
508707	PEREZ ALEXANDRE	CDI	COND. TRAVX (C)	B2	02/11/2006
150247	PERIES PATRICK	CDI	COND. PELLE	165	01/02/1991
523935	PERONNEAUD PHILIPPE	CDI	MACON	140	04/04/2016
510667	PERROLAN MICKAEL	CDI	CHEF AGENCE	B3	03/09/2007
518361	PESENTI AUDREY	CDI	SECRETAIRE ADMINI.	E	06/06/2011
501804	PESTOU ERIC	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	02/06/1995
506074	PETIT ALAIN	CDI	CONTREM. CHANT.	E	26/09/2005
512896	PHILIPPS NICOLAS	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	08/07/2002
516669	PINAUD LAURENT	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	G	21/06/2010
527441	PIQUET MAXIME	APPRENTI	APPRENTI	E	03/09/2018
526094	PIVETTA LUCAS	APPRENTI	APPRENTI	140	16/10/2017
510185	PLANA CYRIL	CDI	COND. PELLE	150	13/02/2007
512870	PLANA MICHEL	CDI	COND. POLYV. TERRASS	150	22/04/1981
507332	PLANTE ERIC	CDI	CHEF DE CHANTIER	G	02/05/2006
500695	PLAZZI NICOLAS	CDI	CHEF AGENCE	B4	02/01/2002
521822	POITOU ELIE	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	28/01/2013
523883	POLATO MIKAEL	CDI	POSEUR CANALISATIONS	140	01/03/2016
521972	PONS AUDREY	CDI	SECRETAIRE COMPTABLE	D	01/12/2013
528074	PONTIE THOMAS	APPRENTI	APPRENTI	100	21/01/2019
517026	PORCHER VERONIQUE	CDI temps partiel	SECRETAIRE COMPTABLE	D	30/08/2010
508832	PORTEFAIX THOMAS	CDI	OUVR. ROUTIER POLYVA	150	01/12/2006
518508	POUGET ALEXANDRE	CDI	MECANICIEN DEPANN AT	F	01/06/2011
525237	POULAIN FLORIAN	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	01/05/2017
505387	POUSSINES MATHIEU	CDI	COND. NIVELEUSE	150	09/05/2005
160425	POYCHICOT BENOIT	CDI	CHEF AGENCE	B4	20/01/2000
150249	PROUZET JACQUES	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	G	20/09/1982
525991	PUECH BENJAMIN	CDI	AIDE COND TRAV	A1	02/10/2017
512900	QUARIN MICHEL	CDI	CHAUFFEUR	150	02/05/2000
526397	RANGOTTE JULIAN	CDI	CHAUF PL	125	08/01/2018
150447	RAPPELLE WILLIAM	CDI	GEOMETRE	G	01/10/1992
513544	RAZEL CLEMENT	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	08/09/2008
522648	REBOULET NATHALIE	CDI	SECRETAIRE	D	01/09/2014
507752	REGOURD MATTHIEU	CDI	GEOM TOPO PROJETEUR	E	03/07/2006
150372	REGOURD PATRICK	CDI	CHAUFFEUR	150	13/01/1998
150579	RENE BENEDICTE	CDI	COMPTABLE SIEGE	G	01/09/1997
150299	RESSEGUIER THIERRY	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	G	22/02/1982
514038	RIBEIRO DENIS	CDI	OUVR. ROUTIER POLYVA	140	24/11/2008
521015	RICARD GUILHEM	CDI	CONTREM. CHANT.	E	01/02/2017
521692	RIGAUD YOHAN	CDI	POSEUR CANALISATIONS	140	07/10/2013
523939	RINECARABE LOIC	CDI	OUVR. ROUTIER DEBUT.	140	01/01/2016
150325	RIOS FRANCOIS	CDI	CHAUFFEUR	140	08/04/1986
502186	RIVIERE ALAIN	CDI	COND. PELLE	140	03/03/2003
514103	RIZZATO JEAN-MICHEL	CDI	CHAUF PL	140	01/12/2008
260479	ROBOAM THIERRY	CDI	DIR. ETABLISSEMENT	C1	01/09/1987
501167	RODRIGUES JULIEN	CDI	DIRECTEUR AGENCE	B4	01/07/2002
514105	RODRIGUES-CARVALHO JO	CDI temps partiel	OUVR. EXECUTION	140	01/12/2008
506132	ROMERO DAVID	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	26/09/2005
508809	ROMIGUIERE YOHAN	CDI	TECHN. ETUDES. PRIX	F	04/12/2006
527397	ROQUE ENZO	APPRENTI	APPRENTI	A	01/09/2018
526237	ROQUES GAETAN	CDI	CHAUF PL	125	02/11/2017
506701	ROSSIGNOL JEAN-CLAUDE	CDI	COND. PELLE	140	01/01/2006
520495	ROUILLE ERIC	CDI	OUVR. ROUTIER POLYVA	140	01/10/2012
512488	ROUX SEBASTIEN	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	13/05/2008
524543	RUBIO KEVIN	CDI	CHEF EQUIPE	150	01/09/2016

ey

150191	RUCART DANIEL	CDI	CHEF EQUIPE	150	09/02/1988
527832	RUMEAU OLIVIER	CDI	OUVRIER ROUTIER	140	12/11/2018
501945	SABATIE JEAN FRANCOIS	CDI	CHAUFFEUR	140	02/12/2002
502923	SABATINO Remi	CDI	COND. FINISSEUR	165	06/01/2003
512903	SABIR MOULOUD	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	22/05/2000
524859	SACRISPEYRE JEAN BAPT	CDD PROFESSIONNALISATION	ASSISTANT CHEF CHANT	E	16/07/2017
506939	SADDOUGUI ABDELHAFID	CDI	OUVR. PROFESSIONNEL	140	06/02/2006
150673	SAGLAM BEHCET	CDI	OUVR. PROFESSIONNEL	140	05/03/2001
522673	SAINT REMY LOIC	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	01/09/2014
512904	SAINT-AVIT BERNARD	CDI	CHEF EQUIPE	165	04/09/2000
513537	SALACROUP NICOLAS	CDI	MACON	140	01/09/2008
515178	SALANIE-BERTAND SEBAS	CDI	MANOEUVRE	140	24/08/2009
150663	SALAUN BRUNO	CDI	CHAUFFEUR	150	05/02/2001
502370	SALVIGNOL JOEL	CDI	COND. TRAVX (C)	B	01/05/2003
528093	SAMPAIO DA MOTA CARLO	CDI	MACON	140	08/01/2019
523936	SARTOR SEBASTIEN	CDI	COND. TRACTO-PELLE	165	05/01/2016
150199	SAULIERE VINCENT	CDI	RESPONSABLE COMMERC	B2	03/08/1998
150374	SAVE JACQUES	CDI	CHAUFFEUR	140	29/05/1978
503834	SAYSSAC BENOIT	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	F	12/07/2004
525202	SAYSSAC MATHIEU	CDI	COND. POLYV. CARR. Q	140	03/04/2017
511223	SAYSSAC PATRICE	CDI	CHAUF PL	150	08/10/2007
506859	SAYSSET VINCENT	CDI	COND. TRAVX PRINCIPA	B2	01/02/2006
150179	SCHIAVI GILBERT	CDI	OUVR. EXECUTION	140	02/05/1988
522683	SCIE HENRI	CDI	CONTREM. CHANT.	E	01/09/2014
506647	SEIXINHA BAPTISTA JOA	CDI	CHAUFFEUR	140	02/01/2006
522781	SELMANI XHEVDET	CDI	MACON	140	01/10/2014
150625	SERMET YVES	CDI	COND. FINISSEUR	150	04/09/2000
527037	SERRES YANNICK	CDI	OUVRIER CANALISATEUR	125	01/04/2018
524989	SERVAT THOMAS	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	01/02/2017
502080	SERVOL FABRICE	CDI	CHAUFFEUR	140	18/02/2003
524942	SICARD GUILLAUME	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	09/01/2017
150376	SICARD JEAN LOUIS	CDI	CHAUFFEUR	140	02/05/1994
526044	SISSOKO SITA	APPRENTI	APPRENTI	100	02/10/2017
527560	SMANIA MAXIME	CDI	MECANICIEN	140	10/09/2018
511710	SOARE BRAHIMA	CDI	RESP.QUAL.SEC.ENVIR.	B1	09/01/2008
150657	SOLDADIE DAVID	CDI	RESP. CELLULE TOPO	B1	22/01/2001
150192	SOLER PATRICK	CDI	CHEF EQUIPE	150	25/11/1991
150049	SOR THIERRY	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	G	01/07/1998
525033	SOULIE ROMAIN	CDI	COND. TRAVX (C)	B1	01/03/2017
150448	SOUSA JOACHIM	CDI	CHEF EQUIPE	165	04/05/1992
527452	STRAUVEN QUENTIN	APPRENTI	APPRENTI	E	03/09/2018
511316	TABOURNEL CYRIL	CDI	CHEF CENTRE	B3	12/11/2007
150255	TAILLADE ALAIN	CDI	CHEF EQUIPE	180	01/07/1982
509366	TANGUY JIMMY	CDI	DESSINATEUR PROJETEU	F	08/03/2007
526607	TAQQA HAJ HAMMANI	CDI	CHAUF PL	140	01/01/2018
150378	TARDIF ERIC	CDI	CHEF DE CHANTIER	F	19/08/1980
150379	TARDIF PHILIPPE	CDI	AIDE COND TRAV	G	25/09/1978
507476	TARTINVILLE MATHIEU	CDI	CHEF EQUIPE	150	12/06/2006
150085	TAULET MARC	CDI	CHEF DE CHANTIER	G	11/01/1988
	TCHAGODOMOU				
526156	SAMSODIN	CDI	OUV PROF VRD	125	02/10/2017
150686	TEISSEYRE JEAN-PHILIP	CDI	OPER. CENTRALE BETON	F	02/05/2001
524714	TERRE CHRISTOPHE	CDI	OUVR. CHANTIER	140	17/10/2016
514774	TERZOUT-YETTOU DJAMEL	CDI	OUVR. ROUTIER POLYVA	150	02/06/2009
150050	TESSAROTTO GILBERT	CDI	CHAUFFEUR	165	01/01/1991
150682	TEULLIERE DIDIER	CDI	CHAUFFEUR	140	09/05/2001
150257	THIERES JEAN-PIERRE	CDI	CHAUFFEUR	150	04/08/1980
525323	THIVOLLE ANGELIQUE	CDI	RESP. CREDIT CLIENTS	E	15/05/2017
525990	TISSERAND PAULINE	CDI	AIDE COND TRAV	A1	01/10/2017
525236	TOALDO TOMI	CDI	CHEF DE CHANTIER	E	17/06/2017

ey

504413	TOURNOIS ALEXANDRE	CDI	OUV PROF VRD	125	22/03/2004
501688	TOVO THIERRY	CDI	CHAUFFEUR	165	01/04/1998
150430	TRASFI NICOLAS	CDI	COND. TRAVX (C)	B2	03/04/1995
519730	UPINUE SANDRINE	CDI	COMPTABLE COMPTA GEN	E	03/01/2012
512917	VAL FRANCIS	CDI	CHEF DE CHANTIER	G	01/07/1991
506321	VALES JEAN-CLAUDE	CDI	COND. NIVELEUSE	165	03/10/2005
504708	VALETTE VIAL	CDI	CHEF EQUIPE	150	17/01/2005
150510	VALVERDE YANICK	CDI	CHAUFFEUR	165	01/09/1999
526329	VAYSSE MARINE	CDI	CONTREM. CHANT.	E	01/10/2017
526809	VERBEKE JULIEN	CDI	TOPOGRAPHE	E	16/05/2018
150582	VERDIER ERIC	CDI	CHAUFFEUR	165	03/04/2000
150545	VERDIER STEPHANE	CDI	CHEF EQUIPE	180	10/01/2000
150381	VERGES JEAN FRANCOIS	CDI	COND. ENGIN	140	01/07/1978
230248	VERGINE STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR	140	18/06/2018
520240	VERGNE MARC	CDI	CHAUFFEUR	140	20/08/2012
260480	VERHAEGHE JEAN-PIERRE	CDI	RESP. BUREAU ETUDES	B3	10/11/1981
526834	VERSCHEURE LUDOVIC	CDI	OUVRIER ROUTIER	125	02/05/2018
150086	VIDAL JEAN-PIERRE	CDI	CHEF CHANTIER PRINC.	G	20/03/1989
512881	VIGNALS STEPHANE	CDI	COND. POLYV. ROUTIER	140	01/04/2004
525513	VIGNALS SYLVAIN	CDI	CHAUFFEUR	150	01/07/2017
525059	VILMEN-MANLIUS MARC	CDI	POSEUR CANALISATIONS	125	01/03/2017
508246	VINEY PASCAL	CDI	CHEF EQUIPE	165	01/09/2006
505934	VO XUAN VINH	CDI	GEOM TOPO PROJETEUR	F	05/09/2005
512897	YOUSFI MICHEL-ALI	CDI	MACON	150	10/09/1990
162023	ZANETTE ELIE	CDI	CHEF EQUIPE	180	22/05/2001
519084	ZANETTE LOIC	CDI	MECANICIEN DEPANN AT	140	01/09/2011
524712	ZEGHBAB ALI	CDI	CHEF EQUIPE	150	17/10/2016
512887	ZOLADEK OLIVIER	CDI	CHAUFFEUR	150	04/01/1988
512766	ZOLADEK SYLVIE	CDI	SECRETAIRE COMPTABLE	E	16/11/1987

ey